



**Révision totale de la formation initiale:  
Informations et consultation sur l'ordonnance sur la formation et le plan de  
formation  
Questions et réponses**

---

**Sommaire**

<b>Généralités</b> .....	<b>2</b>
Comment en est-on arrivé à la révision totale de la formation initiale? .....	2
Quelles sont les phases du projet de la révision totale et la suite de la procédure? .....	2
Quels documents sont prévus pour la mise en œuvre dans les lieux de formation? .....	2
Qui a élaboré l'ordonnance sur la formation et le plan de formation? .....	2
<b>Contenus de formation</b> .....	<b>3</b>
Existe-t-il des directives? .....	3
Quelle est la différence entre l'ordonnance sur la formation et le plan de formation? .....	3
Qu'est-ce que l'orientation vers les compétences opérationnelles? .....	3
Y a-t-il de nouveaux contenus de formation? .....	3
Des contenus de formation sont-ils supprimés? .....	3
Pourquoi le domaine de compétences DCO a est-il si complet par rapport aux autres? .....	4
Qu'en est-il de la langue étrangère dans la CO a1 «Servir la clientèle et vendre des produits»? .....	4
Qu'en est-il de la CO a6 «Prestations dans le domaine de la droguerie»? .....	4
Qu'en est-il de la CO a8 «Médicaments, articles sanitaires et de santé sur prescription»? .....	4
Qu'en est-il de la CO b2 «Créer une formule personnalisée pour des produits de droguerie»? .....	4
Qu'en est-il de la CO d3 «Évaluer le succès des mesures marketing de la droguerie»? .....	4
<b>École professionnelle</b> .....	<b>5</b>
Combien de jours par semaine les personnes en formation se rendent-elles à l'école professionnelle? .....	5
Les personnes en formation peuvent-elles passer la maturité professionnelle (MP)? .....	5
Quelle langue étrangère est enseignée et comment? .....	5
Comment se compose le tableau des leçons? .....	5
<b>Cours interentreprises</b> .....	<b>7</b>
Quels sont les contenus enseignés dans les cours interentreprises (CI) et la note obtenue est-elle prise en compte dans la procédure de qualification? .....	7
Quels sont les changements apportés au plan des cours interentreprises? .....	7
<b>Procédure de qualification (PQ)</b> .....	<b>9</b>
Qu'advient-il du certificat de connaissances techniques sur les produits chimiques dans le commerce spécialisé? La condition pour l'admission à la procédure de qualification reste-t-elle en vigueur? .....	9
Comment se compose la procédure de qualification et comment la note est-elle pondérée? .....	9
En quoi consiste le travail pratique (TP)? .....	9
En quoi consiste l'examen des connaissances professionnelles (CP)? .....	9
Y a-t-il une note éliminatoire dans la procédure de qualification? .....	10
Quelles sont les différences entre le travail pratique et l'examen de connaissances professionnelles? .....	10
Comment les différentes parties de l'examen sont-elles pondérées? .....	10
Pourquoi le travail pratique (TP) n'est-il pas pondéré à 40 % et la note d'expérience à 20 %? .....	10
Comment la note d'expérience est-elle pondérée? .....	10
Où les détails relatifs à la procédure de qualification sont-ils réglés? .....	10
<b>Liste des abréviations</b> .....	<b>11</b>



## Généralités

### Comment en est-on arrivé à la révision totale de la formation initiale?

La législation impose d'examiner les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale au moins tous les cinq ans en fonction des développements économiques, technologiques, écologiques et didactiques. Dans le cadre de cet examen, l'ASD a interrogé les trois lieux de formation (entreprise, cours interentreprises et école professionnelle) et la Confédération ainsi que les cantons ont rendu un avis. Ces résultats ont conduit à la décision de procéder à une révision totale.

### Quelles sont les phases du projet de la révision totale et la suite de la procédure?

[droguerie.ch](http://droguerie.ch)

### Quels documents sont prévus pour la mise en œuvre dans les lieux de formation?

Au cours de la phase de projet qui débutera fin 2026, l'ASD, en tant qu'organisation du monde du travail (OrTra), élaborera, en collaboration avec différents groupes de travail, un concept pédagogique et didactique ainsi qu'un programme de formation pour les écoles professionnelles, du matériel didactique, le programme de formation pour les cours interentreprises et les contrôles de compétences CI, ainsi que le programme de formation pour les entreprises, y compris le dossier de formation et le rapport de formation.

### Qui a élaboré l'ordonnance sur la formation et le plan de formation?

Les contenus ont été élaborés par un groupe de travail spécialement créé à cet effet, puis complétés tant par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et la Commission pour le développement professionnel de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CPC) que par la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité des droguistes CFC (DP&Q). Dans le cadre de la révision totale, l'ASD a appelé la branche à collaborer. Il en a résulté un groupe de travail composé de 11 droguistes ES ayant de l'expérience dans la formation professionnelle, dont la composition tient compte de l'appartenance aux régions linguistiques, aux lieux de formation ainsi qu'aux sections, groupements et chaînes.



## Contenus de formation

### Existe-t-il des directives?

La formation professionnelle initiale est élaborée en fonction des besoins du monde du travail. Cependant, les autorités telles que le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), divers offices fédéraux et les cantons fixent notamment des prescriptions concernant les étapes du processus, la forme, la structure et la formulation des documents de formation, ainsi que l'organisation des tableaux de leçons et de la procédure de qualification.

### Quelle est la différence entre l'ordonnance sur la formation et le plan de formation?

La différence réside principalement dans leur fonction:

L'ordonnance sur la formation régit les bases juridiques d'une formation:

- Durée et objet de la formation
- Objectifs et exigences
- Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et développement durable
- Etendue de la formation dans les trois lieux de formation
- Exigences posées aux formateurs et nombre maximal de personnes en formation dans l'entreprise
- Dossier de formation, rapport de formation et dossier des prestations
- Procédure de qualification
- Certificat et titre
- Développement de la qualité et organisation

Le plan de formation décrit la mise en œuvre du contenu de la formation:

- Principes pédagogiques
- Profil de qualification
- Domaines de compétences opérationnelles (DCO), compétences opérationnelles (CO) et objectifs évaluateurs par lieu de formation

### Qu'est-ce que l'orientation vers les compétences opérationnelles?

L'orientation vers les compétences opérationnelles (OCO) est aujourd'hui un principe central de la formation professionnelle suisse. Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible. La Confédération définit des exigences contraignantes à cet égard, par exemple en ce qui concerne la structure et la formulation des objectifs évaluateurs. Le fait que le plan de formation actuellement en vigueur n'était pas encore structuré selon ce principe constitue l'un des principaux motifs de la révision totale.

Plus d'informations dans [le plan de formation](#), pages 4 et 5.

### Y a-t-il de nouveaux contenus de formation?

Un coup d'œil au projet de plan de formation montre que le métier n'a pas fondamentalement changé. Voici les nouveautés:

- Répartition fondamentale des contenus entre le maintien de la santé (CO a2) et le rétablissement de la santé (CO a3)
- Contenus relatifs aux prestations dans le domaine de la droguerie (CO a6)
- Accent accru sur l'approche holistique (DCO a)
- Médicaments, articles sanitaires et de santé sur prescription (CO a8)
- Vente et conseil dans l'espace numérique (DCO a)
- Fabrication selon une formule personnalisée (DC b2)
- Thèmes liés au développement durable (tous les DCO)
- Planification marketing et évaluation (CO d1; d3)
- Préparation, surveillance et optimisation des opérations quotidiennes (DCO e)

### Des contenus de formation sont-ils supprimés?

- École professionnelle: certains thèmes liés à la beauté et à la cosmétique (coloration des cheveux, maquillage, parfums, épilation, ...)
- Comptabilité et devises étrangères
- Domaine d'enseignement «Identité professionnelle»



### **Pourquoi le domaine de compétences DCO a est-il si complet par rapport aux autres?**

Le DCO a est absolument fondamental pour les drogueries; il est essentiel pour l'employabilité et la compétitivité des droguistes sur le marché du travail et revêt donc une importance capitale. Il reflète la compétence clé de la profession. Des connaissances spécialisées approfondies sont exigées par la loi et les principes actifs de l'ensemble de la liste D continuent d'être enseignés. C'est pour cette raison que la majeure partie des cours dispensés à l'école professionnelle porte sur ce sujet. L'approche holistique, atout majeur de la droguerie, occupe désormais une place encore plus centrale. En raison de l'orientation vers les compétences opérationnelles, le maintien de la santé (CO a2) et le rétablissement de la santé (CO a3) sont désormais séparés. Dotées de leurs propres compétences opérationnelles, les prestations dans le domaine de la droguerie (CO a6) occupent une place plus importante dans la formation initiale. De même, la préparation sur prescription (CO a8), par exemple pour la fabrication de mélanges de tisanes ou de teintures sur la base d'une ordonnance d'un thérapeute, gagne en importance. Le traitement des réclamations (CO a7) est désormais répertorié comme une compétence opérationnelle distincte. Le cours «Connaissances techniques sur les produits chimiques dans le commerce spécialisé» et l'examen comme condition d'admission à la procédure de qualification restent dans la formation initiale. De plus, la vente et le conseil dans l'espace numérique sont intégrés, car ce secteur d'activité a gagné en importance et peut encore être développé.  
*Plus d'informations dans le [plan de formation](#) à partir de la page 12.*

### **Qu'en est-il de la langue étrangère dans la CO a1 «Servir la clientèle et vendre des produits» ?**

Les droguistes utilisent une langue étrangère dans des situations simples. La communication orale est au centre de l'apprentissage. Cela ne nécessite ni beaucoup de grammaire ni un conseil détaillé. C'est pourquoi le nombre de leçons est réduit de 160 à 80. L'objectif est de ne pas perdre les connaissances linguistiques acquises pendant la scolarité obligatoire.  
*Plus d'informations dans le [plan de formation](#), page 12.*

### **Qu'en est-il de la CO a6 «Prestations dans le domaine de la droguerie»?**

Il s'agit de prestations de droguerie telles que la mesure de la tension artérielle, l'analyse minérale des cheveux, l'analyse de l'eau de piscine, la prise de mesures pour les bas de contention ou la location d'appareils, etc. En principe, les prestations que les droguistes CFC sont légalement autorisés à fournir peuvent être enseignées dans le cadre de la formation initiale. L'offre variant d'une entreprise à l'autre, une journée supplémentaire de cours interentreprises est prévue à cet effet.  
*Plus d'informations dans le [plan de formation](#), page 27.*

### **Qu'en est-il de la CO a8 «Médicaments, articles sanitaires et de santé sur prescription»?**

La mise à disposition sur prescription prend de l'importance dans les drogueries (même si celles-ci ne sont pas des prestataires au sens de la LAMal). Par exemple pour la préparation de mélanges de tisanes ou de teintures sur la base d'une prescription d'un thérapeute. Il est en outre important que les droguistes CFC connaissent l'importance des génériques ainsi que les conditions de prise en charge des articles sanitaires et de santé par les assurances-maladie ou accidents, ainsi que les principes fondamentaux de ces systèmes d'assurance.  
*Plus d'informations dans le [plan de formation](#), page 30.*

### **Qu'en est-il de la CO b2 «Créer une formule personnalisée pour des produits de droguerie»?**

Les droguistes CFC en formation doivent être capables de créer leurs propres préparations, par exemple des mélanges de tisanes, des mélanges de teintures ou des produits spagyriques.  
*Plus d'informations dans le [plan de formation](#), page 33.*

### **Qu'en est-il de la CO d3 «Évaluer le succès des mesures marketing de la droguerie »**

Les droguistes CFC en formation doivent être capables d'évaluer le succès de différentes mesures marketing, telles que les promotions, les semaines thématiques, les systèmes de bonus, etc.  
*Plus d'informations dans le [plan de formation](#), page 43.*



## École professionnelle

### Combien de jours par semaine les personnes en formation se rendent-elles à l'école professionnelle?

Première année: 2 jours / deuxième année: 1,5 jour / troisième année: 1 jour / quatrième année: 1 jour

### Les personnes en formation peuvent-elles passer la maturité professionnelle (MP)?

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a fixé comme objectif de permettre aux personnes en formation d'obtenir la maturité professionnelle (MP1) pendant leur formation initiale. Afin de garantir cela, l'ASD a évalué la mise en œuvre de la MP en collaboration avec le SEFRI et sur mandat des cantons et a élaboré un concept de mise en œuvre sur cette base. Étant donné que le groupe de travail ne voulait pas d'une réduction générale des heures consacrées aux connaissances professionnelles afin de ne pas nuire à l'acquisition des compétences spécifiques à la profession, le concept de mise en œuvre prévoit une dispense de 80 heures de langue étrangère et de 40 heures d'enseignement spécifique à la profession dans les DCO d et e.

### Quelle langue étrangère est enseignée et comment?

Comme auparavant, une langue étrangère continuera d'être enseignée. L'enseignement des langues se concentre exclusivement sur la compétence opérationnelle a1 (CO a1) et ne comprend donc que l'accueil et la prise de congé de la clientèle, l'interrogatoire et la prise en compte des souhaits du client ainsi que la vente simple du produit. Le conseil détaillé (CO a2 à a8) n'en fait explicitement PAS partie. Désormais, l'enseignement des langues comprend 80 leçons au lieu de 160 auparavant. Le groupe de travail n'a pas souhaité imposer un choix de langue étrangère. Le canton où se trouve l'école professionnelle a donc le choix de décider si les personnes en formation doivent apprendre une deuxième langue nationale ou l'anglais. L'objectif est de tenir compte des exigences minimales d'une profession impliquant un contact direct et personnel avec la clientèle, ainsi que de ne pas perdre les connaissances linguistiques acquises pendant la scolarité obligatoire. Les apprentis qui passent la maturité professionnelle sont dispensés des 80 leçons de langue étrangère (voir point précédent).

Plus d'informations dans le [plan de formation](#), page 12, et dans [l'ordonnance sur la formation](#), art. 7.

### Comment se compose le tableau des leçons?

Enseignement	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	Total
<b>a. Connaissances professionnelles</b>					
– Conseil et service à la clientèle	320	240	160	160	880
– Fabrication de produits de droguerie	160	80	40	40	320
Planification et mise en œuvre de mesures marketing					
Préparation, surveillance et optimisation des opérations quotidiennes					
– Gestion des marchandises	80	-	-	-	80
<b>Total connaissances professionnelles</b>	<b>560</b>	<b>320</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>1280</b>
b. Culture générale	80	160	120	120	480
c. Éducation physique	80	40	40	40	200
<b>Total des périodes d'enseignement</b>	<b>720</b>	<b>520</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>1960</b>

Remarque 1: Le DCO a est absolument fondamental pour les drogueries. Il reflète la compétence clé de la profession. Une solide expertise est exigée par la loi. C'est pourquoi la majeure partie des cours se concentre sur ce domaine. Les contenus supprimés du plan de formation actuel sont remplacés par de nouveaux contenus. Le groupe de travail estime qu'une réduction du nombre de leçons n'est pas applicable dans la pratique, car des connaissances de base approfondies sont nécessaires pour assumer la responsabilité exigée par [la loi sur les produits thérapeutiques \(art. 25/26\)](#) lors du conseil à la clientèle et pour continuer à garantir la diversité de l'assortiment. Les droguistes CFC et ES ne peuvent apporter leur importante contribution à



l'automédication et, par là même, à l'allègement de la charge pesant sur le système de santé, que s'ils acquièrent les compétences nécessaires dans le cadre de leur formation initiale.

Remarque 2: Conformément à [l'ordonnance sur la promotion du sport, art. 52, al. 1, let. a](#), lorsque le nombre de leçons annuelles consacrées à la culture générale et à la formation professionnelle est inférieur à 520, au moins 40 leçons annuelles doivent être consacrées à l'éducation physique.

*Plus d'informations dans l'[ordonnance sur la formation](#), art. 7.*



## Cours interentreprises

### Quels sont les contenus enseignés dans les cours interentreprises (CI) et la note obtenue est-elle prise en compte dans la procédure de qualification?

Les cours interentreprises servent à transmettre et à acquérir des compétences fondamentales et complètent la formation pratique en entreprise et la formation scolaire. Ils comprennent une initiation, une mise en pratique et des exercices en complément de la formation en entreprise. Le groupe de travail tient à ce qu'une note issue des cours interentreprises soit prise en compte dans la procédure de qualification. Un contrôle des compétences peut être effectué si les différents cours durent au moins deux jours. Au total, au moins trois contrôles des compétences sont requis pour que la note d'expérience soit prise en compte dans la procédure de qualification.

Plus d'informations dans [l'ordonnance sur la formation](#), art. 8

Année	Cours	Description du cours / Domaines de compétences opérationnelles / Compétences opérationnelles	Description du cours / Domaines de compétences opérationnelles - Nombre de jours
1	1	<i>Entretiens de vente: introduction</i> a1. Servir la clientèle de la droguerie et vendre des produits	2
2	2	<i>Fabrication: introduction</i> b1. Fabriquer des produits de droguerie selon une formule c3. Gérer les matières premières utilisées en droguerie	4
2	3	<i>Élaboration et mise en œuvre d'un plan marketing et d'une présentation commerciale</i> d1. Présenter les produits de droguerie de manière à promouvoir les ventes d2. Promouvoir la droguerie, ses produits et ses prestations	2
2	4	<i>Entretiens de vente et de conseil simples</i> a. Conseil et service à la clientèle	1
3	5	<i>Fabrication: approfondissement</i> b. Fabrication de produits de droguerie c3. Gérer les matières premières utilisées en droguerie	5
3	6	<i>Prestations dans le domaine de la droguerie</i> a6. Recommander et exécuter des prestations dans le domaine de la droguerie	1
4	7	<i>Entretiens de vente et de conseil complexes</i> a. Conseil et service à la clientèle	1
<b>Total</b>			<b>16</b>

### Quels sont les changements apportés au plan des cours interentreprises?

Par rapport au plan de cours actuellement en vigueur, un jour supplémentaire est ajouté au module «Vente» afin de permettre aux personnes en formation de s'exercer à mener des entretiens de vente et de conseil complexes avant la procédure de qualification. La journée consacrée à l'organisation de l'entreprise ainsi qu'à l'identité professionnelle et à l'environnement est remplacée par les prestations dans le domaine de la droguerie. Une sélection de ces prestations, telles que les tests, les mesures ou le soin des plaies, doit être enseignée et exercée dans le cadre du cours interentreprises (CI), car toutes les entreprises ne disposent pas de la même gamme de prestations.

La gestion des marchandises sera désormais enseignée exclusivement à l'école professionnelle. L'examen organoleptique des plantes médicinales sera abordé dans le cadre de la phytothérapie, tandis que l'examen organoleptique des substances sera mis en pratique lors du cours interentreprises (CI) dans le cadre de la fabrication.

La fabrication est divisée en deux cours et prolongée d'une journée supplémentaire au total afin d'approfondir les contenus et de consolider les compétences des personnes en formation. Un contrôle des compétences sera effectué à l'issue de chacun des deux cours.



La promotion des ventes est mise en pratique au cours de la deuxième année d'apprentissage à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan marketing ainsi qu'une présentation commerciale. Les apprentis reçoivent un cahier des charges le premier jour du cours. Le résultat est présenté lors d'un deuxième jour de cours et évalué dans le cadre d'un autre contrôle de compétences. Un délai plus long est prévu entre le premier et le deuxième jour de cours pour l'élaboration et la préparation de la présentation. Le temps alloué à cette fin est considéré comme du temps de travail au sein de l'entreprise.

Ancien terme	Nouveau terme	Jours, jusqu'à présent	Jours, nouveau	Différence
Vente	Entretiens de vente	3	4	+1
Organisation de l'entreprise Identité professionnelle et environnement	-	1	0	-1
Gestion des marchandises	-	1	0	-1
Fabrication de produits	Fabrication	8	9	+1
Promotion et publicité	Plan marketing et présentation commerciale	1	2	+1
-	Prestations dans le domaine de la droguerie	0	1	+1
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>16</b>	<b>+2</b>

Plus d'informations dans [l'ordonnance sur la formation](#), art. 8



## Procédure de qualification (PQ)

### Qu'advient-il du certificat de connaissances techniques sur les produits chimiques dans le commerce spécialisé? La condition pour l'admission à la procédure de qualification reste-t-elle en vigueur?

Oui, comme auparavant, l'admission à la procédure de qualification nécessite l'obtention du «certificat de connaissances techniques sur les produits chimiques dans le commerce spécialisé». Une fois la formation professionnelle achevée, le certificat fédéral de capacité atteste des compétences acquises. Le contenu de la formation est enseigné à l'école professionnelle. La date de l'examen est fixée dans les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification.

Plus d'informations dans [l'ordonnance sur la formation](#), art. 16

### Comment se compose la procédure de qualification et comment la note est-elle pondérée?

Forme de l'examen	Durée	DCO/CO	Pondération	Pondération totale
Travail pratique	2 heures	Conseil et service à la clientèle	80 %	30 %
		Créer une formule personnalisée pour des produits de droguerie	20 %	
Connaissances professionnelles orales	60 minutes	Conseil et service à la clientèle		20 %
Culture générale				20 %
Note d'expérience		École professionnelle	50 %	30 %
		Cours interentreprises	50 %	

Plus d'informations dans [l'ordonnance sur la formation](#), art. 18 et 19

### En quoi consiste le travail pratique (TP)?

Le DCO a est déterminant pour l'employabilité des droguistes CFC et ES. Le travail pratique se concentre donc sur la compétence clé de la profession, à savoir le conseil, complétée par une ou plusieurs préparations de formules à la demande du client. Il ne vise pas la fabrication artisanale d'un produit sur place, mais l'élaboration d'une formule à la demande du client.

### En quoi consiste l'examen des connaissances professionnelles (CP)?

Afin de réduire les coûts et la complexité et d'éviter les redondances liées à la double évaluation, l'examen écrit est désormais supprimé. L'examen oral correspond davantage à la nature de la profession, dans laquelle une grande importance est accordée à une communication claire et compréhensible. L'objectif de l'examen oral n'est pas de tester les connaissances professionnelles, mais de mener un entretien professionnel entre spécialistes, fortement ancré dans la pratique et s'appuyant sur des exemples concrets. Dans un échange entre professionnels, un vocabulaire différent et une plus grande profondeur thématique sont exigés que lors du travail pratique, où l'on s'exprime dans un langage compréhensible pour le client. Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification prévoient un temps de préparation de 30 minutes pour un examen d'une durée de 60 minutes.

Le DCO a est essentiel pour l'employabilité des droguistes CFC et ES. L'examen de CP accorde notamment une importance particulière aux exemples concrets où il est question de risques pour la vie (red flags), et ce dans les domaines de l'automédication et en particulier de la catégorie de remise D. En raison de la responsabilité en matière de risques pour la vie et des art. 25/26 LPT, la note de l'examen oral de



connaissances professionnelles constitue désormais la troisième **note éliminatoire**, en plus de la note du travail pratique et de la note globale.

### **Y a-t-il une note éliminatoire dans la procédure de qualification?**

Dans le plan de formation actuellement en vigueur, la combinaison de la note d'expérience et de l'examen de connaissances professionnelles, ainsi que la note du travail pratique, constituent une note éliminatoire. Cette combinaison n'est plus soutenue par les cantons. En vertu de la responsabilité au sens de risques pour la vie et [des art. 25/26 de la loi sur les produits thérapeutiques](#), la procédure de qualification est réussie si les notes du travail pratique, de l'examen oral et la note globale sont chacune d'au moins 4.

Plus d'informations dans [l'ordonnance sur la formation](#), art. 19, al. 1

### **Quelles sont les différences entre le travail pratique et l'examen de connaissances professionnelles?**

Les deux examens évaluent le DCO a «Conseil et service à la clientèle». L'exemple suivant «Problèmes veineux» permet d'illustrer ces différences:

- Travail pratique: entretien avec un client dans un contexte bien défini, questions de triage, concept de vente, conclusion de la vente et contenus spécifiques pertinents pour les entretiens de vente (objections, questions complémentaires, etc.)
- Connaissances professionnelles orales: description d'une situation avec symptômes et antécédents médicaux relatifs à des troubles veineux; suivie d'un entretien sur la physiologie et la pathophysiologie, les complications, les limites de l'automédication et les options thérapeutiques, préparé par la candidate ou le candidat, présenté et approfondi à l'aide des questions des experts de l'examen (EXP).

### **Comment les différentes parties de l'examen sont-elles pondérées?**

La pondération globale reste inchangée: 30 % pour le travail pratique, 20 % pour l'examen de connaissances professionnelles, 20% pour la culture générale et 30 % pour la note d'expérience.

Plus d'informations dans [l'ordonnance sur la formation](#), art. 19, al. 2

### **Pourquoi le travail pratique (TP) n'est-il pas pondéré à 40 % et la note d'expérience à 20 %?**

La pondération des différentes parties de l'examen reste inchangée: TP 30 % et note d'expérience 30 %. L'école professionnelle bénéficie ainsi d'une pondération en adéquation avec le nombre considérable d'heures de cours.

### **Comment la note d'expérience est-elle pondérée?**

Désormais, la part des cours interentreprises (CI) dans la note d'expérience est portée à 50 %. Cette mesure vise à accorder un peu plus de poids aux CI et tient compte du fait que les connaissances professionnelles, et donc l'école professionnelle, ont déjà une grande importance grâce à la note éliminatoire dans l'examen de connaissances professionnelles.

Plus d'informations dans [l'ordonnance sur la formation](#), art. 19, al. 3

### **Où les détails relatifs à la procédure de qualification sont-ils réglés?**

C'est l'objet des dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification, qui seront élaborées lors de la prochaine phase du projet.



## Liste des abréviations

CFC: Certificat fédéral de capacité  
CI: Cours interentreprises  
CO: Compétences opérationnelles  
CP: Connaissances professionnelles  
CPC: Commission pour le développement professionnel de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle  
DCO: Domaine de compétences opérationnelles  
DP&Q: Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité pour les droguistes CFC  
EP: école professionnelle  
ES: École supérieure  
EXP: Experts aux examens  
LAMal: Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)  
MP: Maturité professionnelle  
OCO: Orientation vers les compétences opérationnelles  
PQ: Procédure de qualification  
SEFRI: Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation  
TP: Travail pratique